

CALENDRIER DES COLLECTES 2020-2021

Saint-Adolphe-d'Howard

Secteur **4-ROSE**



Municipalité de
Saint-Adolphe-d'Howard

- Recyclage (bac vert)
- Organiques (bac brun)
Collecte aux deux semaines d'octobre à mai
- Déchets (bac noir)
- Encombrants
- Changement de journée de collecte

DÉCEMBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3		5	6	7
8	9	10		12		14
15	16	17		19	20	21
22	23		25 [⊗]	26		28
29	30		31			

[⊗] La collecte des déchets du 25 décembre est avancée au 24 décembre.
La collecte de recyclage du mercredi 1^{er} janvier est avancée au 31 décembre.

2020

JANVIER 2020							FÉVRIER 2020							MARS 2020							AVRIL 2020						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1 [⊗]	2		4						1	1	2	3		5		7					2		4	
5	6	7		9		11	2	3	4		6		8	8	9	10		12	13	14	5	6	7		9	10	11
12	13	14		16	17	18	9	10	11		13	14	15	15	16	17		19		21	12	13	14		16		18
19	20	21		23		25	16	17	18		20		22	22	23	24		26	27	28	19	20	21		23	24	25
26	27	28		30	31		23	24	25		27	28	29	29	30	31				26	27	28		30			

[⊗] La collecte de recyclage du mercredi 1^{er} janvier est avancée au 31 décembre.
[⊗] Une collecte supplémentaire de recyclage est organisée le 3 janvier.

MAI 2020							JUIN 2020							JUILLET 2020							AOÛT 2020							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1	2		1	2		4		6					2		4	2	3	4		6		1/8
				7		9	7	8	9		11		13	5	6	7		9		11	9	10	11		13		15	
10	11	12		14		16	14	15	16		18		20					16		18	16	17	18		20		22	
17	18	19		21		23	21	22	23		25		27	19	20	21		23		25	23	24	25		27		29	
24/31	25	26		28		30	28	29	30				26	27	28		30		31									

Déposez les encombrants le dimanche 3 mai au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 4 ou 5 mai.
Déposez les encombrants le dimanche 12 juillet au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 13 ou 14 juillet.
Déposez les encombrants le dimanche 30 août au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 31 août ou 1^{er} septembre.

SEPTEMBRE 2020							OCTOBRE 2020							NOVEMBRE 2020							DÉCEMBRE 2020						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				3		5					1		3	1	2	3		5	6	7				1		3	5
6	7	8		10		12					8		10	8	9	10	11 [⊗]	12		14	6	7	8	9 [⊗]	10		12
13	14	15		17		19	11	12	13		15		17	15	16	17		19	20	21	13	14	15		17	18	19
20	21	22		24		26	18	19	20		22	23	24	22	23	24		26		28	20	21	22		24	25 [⊗]	26
27	28	29		30			25	26	27		29		31	29	30					27	28	29		30		31	

Déposez les encombrants le dimanche 30 août au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 31 août ou 1^{er} septembre.
Déposez les encombrants le dimanche 4 octobre au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 5 ou 6 octobre.
[⊗] Attention aucune collecte des déchets. De novembre à avril, la collecte des déchets sera réalisée une fois par mois.
[⊗] Attention aucune collecte des déchets. La collecte du 25 est reportée au 31.

2021

JANVIER 2021							FÉVRIER 2021						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2		4		6	
3	4	5		7		9 [⊗]	7	8	9		11	12	13
10	11	12		14		16 [⊗]	14	15	16	17 [⊗]	18		20
17	18	19	20 [⊗]	21		23	21	22	23		25	26	27
24/31	25	26		28	29	30	28						

[⊗] Une collecte de recyclage supplémentaire est organisée le 8 janvier, le bac brun sera collecté le 15.
[⊗] Attention aucune collecte des déchets.
[⊗] Attention aucune collecte des déchets.

COLLECTE HIVERNALE DES DÉCHETS

De novembre à avril, la collecte des déchets sera réalisée **une fois par mois**.

Cette réduction des collectes vise notamment à :

- Réduire la quantité des déchets enfouis;
- Augmenter le tri des matières et l'utilisation des bacs de recyclage et de matières organiques;
- Limiter les camions pour diminuer les émissions de GES;
- Réaliser des économies de transport et de coûts de traitement.

Pour des collectes optimales, merci de disposer les bacs au chemin, la veille au soir, les roues orientées vers la maison.

Aucune matière excédentaire à côté des bacs ne sera ramassée.

INFO-COLLECTE

1 855 PDH-RECY (1 855 734-7329) ou 450 229-8052
infocollecte@mrcpdh.org

AIDE-MÉMOIRE - MATIÈRES ACCEPTÉES

RECYCLAGE



- ✓ C'est un contenant?
- ✓ C'est un emballage?
- ✓ C'est un imprimé?

ÇA VA DANS LE BAC VERT!

COMPOST



- ✓ Ça se mange?
- ✓ C'est en papier ou en carton?
- ✓ C'est un résidu de jardin?

ÇA VA DANS LE BAC BRUN!

DÉCHETS



- ✓ Ce n'est pas réutilisable?
- ✓ Ce n'est pas recyclable?
- ✓ Ce n'est pas compostable?

ÇA VA DANS LE BAC NOIR!

ENCOMBRANTS



GROS REBUTS
(Matières ramassées
4 fois par année)

PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- ✓ Revues, journaux, circulaires
- ✓ Enveloppes et sacs de papier
- ✓ Boîtes de jus et de lait
- ✓ Boîtes d'œufs

PLASTIQUE

- ✓ Tous les contenants # 1-2-3-4-5-7 avec logo
- ✓ Bouchons et couvercles
- ✓ Sacs et pellicules d'emballage regroupés dans un sac noué
- ✓ Contenants de produits d'entretien, cosmétiques, alimentaires

VERRE

- ✓ Contenants et bouteilles (consignées ou non) peu importe la couleur

MÉTAL (MÊME ROUILLÉ)

- ✓ Boîte de conserve
- ✓ Assiettes et/ou papier d'aluminium
- ✓ Cannedes de boissons

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- ✓ Aliments crus, cuits, congelés, séchés, périmés, restants de table
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Viandes, poissons, os, fruits de mer et coquilles
- ✓ Filtres à café, sachets de thé

RÉSIDUS VERTS

- ✓ Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées
- ✓ Petites branches et résidus verts, sciure et copeaux de bois

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- ✓ Boîtes à pizza
- ✓ Assiettes de carton
- ✓ Essuie-tout et mouchoirs

AUTRES

- ✓ Cheveux, poils, plumes
- ✓ Nourriture pour animaux
- ✓ Boules agglomérées de litière à chat

- ✓ Couches
- ✓ Produits hygiéniques (tampons, serviettes sanitaires...)
- ✓ Sacs de balayeuse, feuilles jetables de balai (type Swiffer), feuilles de sèche-linge
- ✓ Litière pour chat (sans déjection)
- ✓ Papiers et cartons cirés
- ✓ Ampoules (sauf fluocompacte)
- ✓ Plastiques non numérotés
- ✓ Plastiques avec chiffre 6
- ✓ Porcelaine, pyrex non récupérables

- ✓ Meubles
- ✓ Appareils électroménagers (sauf les appareils réfrigérants)
- ✓ Appareils électriques
- ✓ Fournaies vides
- ✓ Réservoirs d'eau chaude
- ✓ Tapis
- ✓ Matelas et sommiers
- ✓ Fauteuils et divans

ÉCOCENTRE



1440, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard

- ✓ Matériaux secs, de construction, rénovation et démolition (bois, gypse, bardeaux, laine minérale, les vitres de fenêtre, etc.) *
- ✓ ~~Résidus domestiques dangereux (RDD) dans les contenants d'origine (piles, peinture, huile, colle, solvant, chlore, essence et tous les produits identifiés avec un~~

- ~~octogone rouge dans lequel on retrouve un pictogramme)~~
- ✓ appareils électriques et électroniques
- ✓ ~~arbres et arbustes 4 pi. longueur x 6 po. circonférence (pas de souche)~~
- ✓ Résidus verts
- ✓ Électroménagers
- ✓ Métaux
- ✓ Pneus

Une preuve de résidence sera exigée.

* Pour les matériaux secs, des frais de 40 \$/verge cube sont exigés aux entrepreneurs.